

## **MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX**

N° CCPI/ST-2018-02

**AMENAGEMENT D'UNE SALLE DE CONSULTATION  
A LA  
MAISON D'EXPRESSION ET  
DE LOISIRS D'ISSOUDUN**

**Rue de tous les diables – 36100 ISSOUDUN**

## **REGLEMENT DE CONSULTATION**

Remise des offres le :  
**Vendredi 20 avril 2018 à 14h**

Marché passé selon une procédure adaptée  
(article 27 du Décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics).

## **ARTICLE 1- POUVOIR ADJUDICATEUR**

Communauté de Communes du Pays d'Issoudun  
Place des Droits de l'Homme  
36100 Issoudun

## **ARTICLE 2 : OBJET DE LA CONSULTATION ET PROCEDURE**

### **2.1 - Objet :**

Aménagement d'une salle de consultation à la Maison d'Expression et de Loisirs d'Issoudun

### **2.2- Procédure et forme**

Marché à procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier.

## **ARTICLE 3 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

### **3.1. – Décomposition en lots**

Lot 1 : Plomberie

Lot 2 : Menuiserie

Lot 3 : Electricite

Lot 4 : Plâtrerie sèche – Faux plafonds

Lot 5 : Peinture

### **3.2-Variantes, prestations supplémentaires éventuelles et options**

#### *3.2.1-Variantes*

Les variantes par rapport à l'objet du marché ne sont pas autorisées.

#### *3.2.2-Prestations supplémentaires éventuelles*

Sans objet

#### *3.2.3 – Marchés similaires*

Sans objet.

### **3.3-Durée du contrat - Délai d'exécution**

**La durée d'exécution est de 3 mois ½ à compter de la date de l'Ordre de Service de démarrage.**

**Les travaux seront à réaliser impérativement entre le 28 mai 2018 et le 14 septembre 2018**

### **3.4-Modalités de financement et de paiement**

Les prestations sont financées par le budget général (ressources propres) du pouvoir adjudicateur.

Le mode de règlement retenu par le pouvoir adjudicateur est le virement bancaire par mandat administratif dans les délais réglementaires.

### **3.5-Forme juridique de l'attributaire**

Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur.

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles.

### **3. 6 - Délai de validité des propositions**

Le délai de validité des propositions est de 90 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.

### **3.7 – Forme des prix**

Prix forfaitaire.

### **3.8- Visite obligatoire**

Les entrepreneurs de chaque lot sont réputés avoir pris connaissance des lieux et sujétions consécutives aux travaux déjà réalisés avant la remise de leur offre, de manière à chiffrer complémentirement en fonction des ouvrages décrits.

La visite des lieux se fera en contactant le Maitre d'Ouvrage au minimum 24 heures à l'avance.

Coordonnées du responsable technique :

Laurent Anselme

[ctm@issoudun.fr](mailto:ctm@issoudun.fr)

02 54 03 37 33

## **ARTICLE 4 : DOSSIER DE CONSULTATION**

### **4.1-Contenu du dossier de consultation**

Dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

- Règlement de Consultation (R.C.)
- Acte d'Engagement (A.E.)
- Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.)

### **4.2-Mise à disposition du dossier de consultation**

Téléchargement des documents dématérialisés du dossier de consultation, documents et renseignements complémentaires ainsi que l'avis d'appel public à la concurrence via le site internet web de la ville d'Issoudun <http://www.issoudun.fr/mairie-en-ligne/marches-publics.html>

### **4.3-Modification de détail au dossier de consultation**

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

## **ARTICLE 5 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

### **5.1- Pièces relatives à la candidature :**

#### **A. Les déclarations, certificats et attestations suivantes prévus aux articles 50 à 54 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016**

**(A1)** Lettre de candidature (formulaire DC1), cadre ci-joint à compléter et à signer, ou équivalent ; accompagnée le cas échéant des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à engager la société ;

**(A2)** Les attestations sur l'honneur suivantes comprises dans le formulaire **DC1** précité, ou sur format libre :

**Le candidat individuel ou chaque membre du groupement déclare sur l'honneur**, en application des articles 48, 49 et 51 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 et des articles 45 à 50 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises aux marchés publics.

**(A3)** Le formulaire **DC2** ou équivalent dûment complété, daté et signé par le candidat, pour répondre aux éléments demandés à la **partie B ci-dessous**.

**(A4)** Si la société est en règlement judiciaire, **copie du jugement** produit à cet effet.

#### **B. Les éléments relatifs aux capacités financières et techniques, et aux références professionnelles.**

**(B1)** Son **chiffre d'affaires** le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;

**(B2)** Ses **moyens matériels et humains généraux**.

- Moyens en personnel
- Description du matériel et de l'équipement technique dont le candidat dispose

**(B3)** une liste **des références** pour les trois dernières années pour des travaux similaires, mentionnant la nature et le montant des prestations et le nom du client.

En outre, pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en sus de l'annexe :

- La nature des prestations sous-traitées ;
- Le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant proposé ;
- Le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant ;
- Les conditions de paiement prévues par le projet de contrat de sous-traitance et, le cas échéant, les modalités de variation des prix ;
- Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics prévue aux articles 51 et 134 du décret.

**(B4)** Justificatifs attestant de la compétence du candidat à réaliser les prestations du marché objet de la présente consultation.

**Remarque :** Conformément à l'article 51 et 55 2° du décret relatif aux marchés publics, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire, dans le délai de 10 jours à compter de la réception par le titulaire du courrier de la personne publique l'informant de l'acceptation de son offre, les documents suivants :

- certificats délivrés par les administrations et les organismes compétents attestant de sa régularité au regard de ses obligations fiscales et sociales
- les pièces prévues aux articles R1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8222-8 ou D.8254-2 à D.854-5 du Code du travail
- extrait casier judiciaire
- extrait KBIS
- en cas de redressement judiciaire copie du jugement.

Si le candidat n'a pas produit ces documents dans le délai précité, l'élimination du candidat sera prononcée par le Pouvoir Adjudicateur.

## **5.2- Pièces relatives à l'offre**

**C1** - Un acte d'engagement, daté et signé par le représentant qualifié de l'entreprise qui sera signataire du marché.

**C2**- Offre technique et un devis détaillé de prestation

## **ARTICLE 6 : ENVOI ET REMISE DES OFFRES**

**La date limite de réception des offres est le :  
Vendredi 20 avril 2018 à 14h00**

## 6.1 – transmission sur support papier

L'offre sera transmise sous pli cacheté et portera les indications suivantes

**« AMENAGEMENT D'UNE SALLE DE CONSULTATION  
A LA MAISON D'EXPRESSION ET DE LOISIRS  
Lot n°..... »**

Les candidats ont la possibilité de déposer leur offre directement contre récépissé à l'adresse ci-dessous pendant les horaires d'ouverture ou peuvent envoyer leur offre par courrier avec accusé de réception à l'adresse suivante :

**CCPI  
Hôtel de Ville  
Cellule Marchés Publics  
Place des Droits de l'Homme BP 150  
36105 ISSOUDUN**

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception postale serait délivré après la date et l'heure limites seront renvoyés à leurs auteurs ainsi que les plis non cachetés.

Horaire d'ouverture de la Mairie :

Lundi : 13h30-18h

Du Mardi au vendredi 8h30-12h – 13h30-18h

Samedi : 8h30-12h

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception postale serait délivré après la date et l'heure limites seront renvoyés à leurs auteurs ainsi que les plis non cachetés.

## 6.2. Transmission électronique

Sans objet

### **ARTICLE 7 : JUGEMENT DES CANDIDATURE ET DES OFFRES**

**Les critères de sélection des candidatures sont les suivants** : La sélection des candidatures s'effectue conformément aux articles 55 et 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics au regard des capacités professionnelles, techniques et financières des candidats.

Les **critères d'analyse des offres** : Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues à l'article 62 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 au moyen des

- **Valeur technique 50%**
- **Prix 50%**

Les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables sont éliminées étant précisé qu'est :

- inappropriée, une offre qui apporte une réponse sans rapport avec le besoin du pouvoir adjudicateur et qui peut en conséquence être assimilée à une absence d'offre,

- irrégulière, une offre qui est incomplète ou ne respecte pas les exigences formulées dans les documents de la consultation,

- inacceptable, une offre dont les conditions d'exécution méconnaissent la législation en vigueur ou lorsque les crédits alloués au marché après évaluation du besoin à satisfaire ne permettent pas au pouvoir adjudicateur de la financer.

## **ARTICLE 8 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 7 jours ouvrés avant la date limite de remise des offres une demande aux coordonnées suivantes :

[ctm@issoudun.fr](mailto:ctm@issoudun.fr)

02 54 03 37 33

## **ARTICLE 9 - VOIES ET DELAIS DE RECOURS**

Instance chargée des procédures de recours et service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de LIMOGES - 1 Cours Vergniaud, 87000 Limoges

Téléphone : 05.55.33.91.55 - Télécopie : 05.55.33.91.60

Courriel : [greffe.ta-limoges@juradm.fr](mailto:greffe.ta-limoges@juradm.fr)